

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Strukturpolitik</b>
Akteure	<b>Birrer-Heimo, Prisca (sp/ps, LU) NR/CN, Fischer, Roland (glp/pvl, LU) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Strukturpolitik, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1

# Abkürzungsverzeichnis

**EFD** Eidgenössisches Finanzdepartement  
**KKG** Bundesgesetzes über den Konsumkredit

---

**DFF** Département fédéral des finances  
**LCC** Loi fédérale sur le crédit à la consommation

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Strukturpolitik

#### MOTION

DATUM: 13.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Fathi Derder (plr, VD) demande au Conseil fédéral un rapport sur le **potentiel d'allègement de l'impôt sur le capital et de l'impôt sur la fortune pour les PME**. D'abord combattu par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU), le postulat a été adopté en chambre par 137 voix contre 53. Seule l'aile gauche du Parlement s'est opposée. Le Conseil fédéral proposait d'ailleurs d'adopter le postulat. Il soulignait également qu'à la suite du rapport sur le postulat 13.4237, il avait chargé le Département fédéral des finances (DFF) de réfléchir à l'optimisation du traitement des start-up.<sup>1</sup>

#### MOTION

DATUM: 17.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté, à l'unanimité, une motion du sénateur Germann (udc, SH). La motion charge le Conseil fédéral de proposer des mesures pour **accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le sénateur insiste notamment sur trois thématiques: l'optimisation des conditions-cadres, la baisse des coûts de réglementation et le maintien des emplois. Le Conseil fédéral proposait d'adopter la motion.

Une motion similaire a été déposée au Conseil national par le parlementaire Michaël Buffat (udc, VD). La discussion a été reportée car l'objet est combattu par la socialiste Birrer-Heimo (ps, LU).<sup>2</sup>

#### MOTION

DATUM: 21.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Michaël Buffat (udc, VD) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de proposer des mesures pour **accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le parlementaire vaudois insiste notamment sur trois thématiques: l'optimisation des conditions-cadres, la baisse des coûts de réglementation et le maintien des emplois.

Le Conseil fédéral proposait d'adopter la motion. Le débat a été reporté car la motion est combattue par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU). Cependant, une motion similaire, du sénateur Germann (udc, SH) a été déposée et acceptée par le Conseil des Etats.<sup>3</sup>

#### MOTION

DATUM: 26.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'**accroître le dynamisme de la place économique suisse**, le conseil national a adopté une motion de Michaël Buffat (udc, VD). Cette motion, bien que combattue par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU) a été largement adoptée, par 121 voix contre 46, par le Conseil national. Seul le camp rose-vert s'est opposé à la motion. En parallèle, une motion 19.3043 équivalente, avait déjà été adoptée par le Conseil des États.<sup>4</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 27.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Marcel Dobler (plr, SG) demande au Conseil fédéral un rapport sur les possibilités de modification de la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) afin d'intégrer la **conclusion et révocation sous forme numérique du contrat de crédit à la consommation**. D'abord, il précise que l'évolution des habitudes des consommateurs, due à la numérisation, force le législateur à réviser les normes préalablement établies. Ensuite, il explique que les outils numériques, notamment les fenêtres d'information et d'avertissement, permettraient de renforcer la protection du consommateur. De plus, il rappelle que le droit suisse insiste sur le principe de liberté de la forme du contrat sauf exception. Finalement, il met en lumière le rapport FinTech du Conseil fédéral qui indique que l'exigence d'un contrat sous forme écrite est un frein à l'innovation.

Le Conseil fédéral est favorable à l'adoption du postulat. Le débat en chambre a été reporté car l'objet est combattu par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU).<sup>5</sup>

1) BO CN, 2019, pp.305

2) BO CE, 2019, pp. 449

3) BO CN, 2019, p.1320

4) BO CN, 2019, pp.1921 s.

5) BO CN, 2019, p.1939